

DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 29 MARS 2022

-

MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) DE SUD-CEVENNES À QUISSAC

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1.1 Cadre général

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local est structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux » CDL).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC ont vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille plus significative, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences fréquentes (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

1.1.2 Au plan départemental

Le SGC Sud-Cévennes de Quissac sera créé en deux étapes :

- à compter du 1^{er} septembre 2022 :

par regroupement de l'activité SPL des trésoreries de Quissac et de St-Hippolyte-du-Fort, à l'exception de 3 communes actuellement gérées par la TS de St-Hippolyte-du-Fort adhérentes de la CA d'Alès, transférées à la même date vers le SGC de St-Privat-des-Vieux (St-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle et Vabres),

et par le rattachement de la gestion des 5 communes adhérentes de l'EPCI Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » relevant aujourd'hui de la TS d'Anduze (L'Estrechure, Les Plantiers, Saint-André-de-Valborgne, Saumane et Peyrolles).

- à compter du 1^{er} janvier 2023, son périmètre sera finalisé par le transfert de la gestion des collectivités locales relevant de la TS du Vigan.

À partir de cette date, il assurera alors la gestion comptable des communes appartenant aux communautés de communes du Piémont Cévenol, de Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » et du Pays Viganais, ainsi que de ces trois EPCI.

Rappel : À l'occasion de la création de la trésorerie hospitalière de St-Privat-des-Vieux le 1^{er} janvier 2022, le périmètre de la Trésorerie spécialisée de Nîmes-CHU a été mis en concordance avec le schéma hospitalier départemental, en recevant la gestion des établissements de santé et EHPAD relevant des trésoreries de Quissac, St-Hippolyte-du-Fort et du Vigan, permettant de recentrer l'activité de ces trois postes sur la compétence SPL, en vue de la constitution du SGC.

De plus, c'est à compter du 1^{er} septembre 2022, date de création du SGC, que seront installés les deux postes de CDL, de catégorie A, auprès des collectivités locales (communes et EPCI) du ressort (en cible) du SGC Sud Cévennes.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 1/09/2022

Les effectifs concernés par la mise en place du SGC de Quissac sont présentés ci-après.

Effectifs des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2022)					
	A+	A	B	C	Total
TS QUISSAC			3	1	4
TS ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	1	1		1	3
Total	1	1	3	2	7
Création du SGC (Situation des emplois au 01/09/2022)					
	A+	A	B	C	Total
Apport de la TS de Quissac			+ 3	+ 1	+ 4
Apport de la TS de St-Hippolyte	+ 1	+ 1		+ 1	+ 3
Total SGC Sud-Cévennes	1	1	3	2	7
CDL (Direction)		2			2

Au 1^{er} septembre 2022, le SGC de Quissac sera créé par apport des effectifs en charge de la mission SPL au sein de :

- la Trésorerie de Quissac,
- la Trésorerie de St-Hippolyte-du-Fort.

L'attribution des postes de CDL compétents auprès des EPCI de la zone « Sud-Cévennes » (EPCI Piémont Cévenol, Causses Aigoual Cévennes « TS » et Pays Viganais) s'effectuera dans le cadre d'appels à candidature pour deux postes d'inspecteurs (annexées à la fiche CTL spécifique pour les CDL).

1.2.2 Nombre d'agents concernés par la réorganisation au 1/09/2022

Agents concernés par les réorganisations					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Quissac			4	1	5
Trésorerie de St-Hippolyte-du-Fort	1	1	1	1	4
Total	1	1	5	2	9

Un sureffectif de catégorie B a été constaté au sein de chacune des trésoreries à l'issue du mouvement d'affectations du 1/01/2022.

À la date de rédaction de la présente fiche, en amont du lancement du mouvement local de mutations, 3 agents de la Trésorerie de St-Hippolyte-du-Fort ont exprimé le souhait de suivre leur mission au SGC de Quissac.

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Domicile de l'agent	St-Hippolyte-du-Fort	QUISSAC
St-Hippolyte-du-Fort	/	15 km
St-Hippolyte-du-Fort	/	15 km
St-Hilaire-de-Brethmas	43 km	34 km

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
SGC de QUISSAC	2	1	<i>nb</i>

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Domicile de l'agent - Quissac	3	<i>nb</i>

1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS

Pour compléter la présentation du projet NRP assurée auprès de la collectivité des agents du Gard lors des réunions et dans le cadre des échanges réguliers de la Direction avec les Chefs de service et les représentants des personnels (mise en ligne régulière des actualités sur le site Ulysse Gard), des échanges personnalisés ont eu lieu entre les agents concernés et le service RH.

1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

La définition du projet d'installation dans de nouveaux locaux proposés par la Commune de Quissac a été menée en association avec la Responsable du service et ses agents, et ce à chaque étape de la réflexion.

C'est sur cette base que plusieurs échanges ont eu lieu avec la Mairie de Quissac, propriétaire et maître d'ouvrage des travaux de réaménagement des locaux, pour la stabilisation du projet. Plusieurs visites sur place ont été effectuées par le Responsable du Pôle transverse et l'équipe BIL ; la dernière réunion s'est tenue le 25/01/2022.

Le Dispositif de Veille et de Soutien a été mis en œuvre en sollicitant début 2022 l'avis des acteurs de prévention sur les projets de plan et d'aménagement intérieur des surfaces allouées. Ces

derniers ont émis des observations concernant la sécurité, notamment incendie, mais aussi les conditions de vie au travail. Ces observations ont été transmises au maître d'œuvre en charge des travaux et les modifications utiles seront bien prises en compte pour la rédaction du projet final.

En parallèle, le service SPIB-2C a été saisi pour s'assurer que les exigences en matière de sécurité des personnes et des biens seront bien respectées. Leurs observations ont également été prises en compte par l'architecte.

2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

La création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature et les modalités pratiques d'exercice des tâches réalisées par les agents exerçant actuellement en trésorerie spécialisée.

Le SGC, acteur central du réseau DGFIP auprès des collectivités locales, dispose de compétences exclusives en matière de gestion comptable et financière :

- * tenue et production des comptes locaux
- * exécution des dépenses, dont la paye et la commande publique
- * recouvrement des recettes
- * exécution budgétaire
- * qualité comptable, dont IPC (indicateur de pilotage de la comptabilité) et CCA
- * gestion et contrôle des régies

Il gère également en étroite collaboration avec le CDL plusieurs domaines d'activité :

- certification des comptes
- inscription au réseau d'alerte
- déploiement du CAP
- restructuration de collectivités.

Le SGC de Quissac sera organisé autour de pôles : dépenses / recettes / comptabilité.

Cette organisation assure une plus grande technicité aux personnels, véritablement spécialisés, et une efficacité accrue au poste comptable. La possibilité de désigner des référents par collectivité est également laissée à l'appréciation du chef de service, selon le tissu local et l'importance du poste et de l'équipe.

En tout état de cause, le SGC demeure en relation avec les ordonnateurs, en particulier au niveau des objectifs de recouvrement, des problématiques de dépense ou encore du délai global de paiement.

Les relations du SGC avec les CDL doivent, par ailleurs, être nécessairement continues et réciproques.

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

L'action des CDL doit être alimentée et orientée, sous la responsabilité de la DDFIP, par l'échange d'informations émanant du SGC, qui connaît les fondamentaux comptables de la collectivité.

De même, les CDL doivent partager l'information qu'ils trouvent dans la proximité entretenue avec l'ordonnateur (identification des problèmes, définition des solutions, mise en œuvre de celles-ci).

→ Conséquences sur l'accueil des usagers

Le SGC de Quissac assurera une mission de réception des usagers sur les sujets relevant de sa compétence conformément à la note sur l'accueil polyvalent de proximité (présence d'un EFS sur la même commune), dans un contexte de suppression des encaissements espèces et de déploiement du marché avec la Banque Postale pour les décaissements des régisseurs SPL (Réf : NSD n° 4/2021 et 2/2022).

Dans le cadre du développement de l'accueil personnalisé sur RDV et conformément à la circulaire de la Mission SRP du 10 décembre 2020, les horaires d'ouverture au public ont été adaptés à compter du 1^{er} avril 2021 dans le Gard, en retenant une ouverture au public le matin uniquement.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions du SGC de Quissac après réorganisation
Trésorerie spécialisée de Quissac	Lu à Je 8H30 à 12H30	Lu à Je 8H30 à 12H30
TS de St-Hippolyte-du-Fort	Lu à Je 8H30 à 12H30	

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie au travail des agents

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions du SGC de Quissac après réorganisation
Trésorerie spécialisée de Quissac	5 jours	5 jours
TS de St-Hippolyte-du-Fort	4,5 jours	

L'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP prévoit la possibilité, sous conditions, d'opter pour la semaine de 4,5 jours pour les trésoreries de taille réduite. Dans le cadre des opérations de restructuration, visant à constituer des services de taille plus importante, d'une part et se traduisant par la création d'une structure nouvelle, d'autre part, ce dispositif dérogatoire n'est plus applicable.

Conditions de restauration

Aucune conséquence en matière de restauration pour les agents, qui bénéficient et continueront à bénéficier, après réorganisation, des titres restaurant.

Les agents bénéficieront d'emplacements de stationnement à proximité immédiate du bâtiment.

2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

La création du SGC Sud-Cévennes à Quissac s'effectue dans de nouveaux locaux pris à bail auprès de la Commune. Le projet d'installation matérielle du SGC, mais aussi des CDL des EPCI rattachés, a été bâti à partir d'une proposition de la Mairie de Quissac de location d'un bâtiment qu'elle envisageait de réhabiliter et d'aménager. Avant de donner son accord à cette proposition de prise à bail d'un local brut d'aménagements et entièrement rénové, la DDFIP, gardant à sa charge les aménagements nécessaires à l'exercice des missions (espace accueil, connectique, espace de convivialité, cloisonnement), s'est assurée au préalable de la compatibilité du projet de la Mairie avec ses propres besoins. Ces aménagements ont été définis dans le cadre d'une étude détaillée ayant associé la chef de service et, par son intermédiaire, les personnels.

L'objectif de livraison de locaux entièrement aménagés est programmé durant le mois d'août, l'ensemble des travaux, qu'ils soient financés par la Mairie ou la DDFIP, étant confié au Maître d'œuvre de la Mairie.

La surface utile brute dédiée à l'installation du SGC au 1er septembre 2022 est de 218 m², la surface utile nette (hors bureau CDL) est de 132,86 m² dont 108 m² de surface exclusivement de bureau. Le ratio d'occupation SUN par agent est de 12,07 m²/agent.

L'avis des acteurs de prévention a été requis dans le cadre du Dispositif de Veille et de Soutien, afin que les agencements intérieurs soient conformes aux préconisations en matière de sécurité et de santé au travail.

Pour donner suite à leurs observations, des dalles acoustiques de faux plafond seront installées, dont le coefficient d'absorption acoustique est de 0.95. Les luminaires seront de type LED, conformes aux préconisations pour les espaces de bureau.

Les aménagements sont traduits dans le plan projeté joint en annexe.

2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Le mobilier existant au sein des trésoreries pourra le cas échéant être utilisé. Des bureaux neufs de type plans droits seront installés pour permettre une adaptation à la configuration du SGC et surtout une meilleure ergonomie.

L'installation des nouveaux espaces de travail s'effectuera dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

L'installation du SGC s'accompagne du déménagement des archives en provenance des trésoreries de Quissac et de St-Hippolyte-du-Fort.

Le service logistique mettra à disposition du CDS les fournitures utiles à la préparation du déménagement des archives (caisses, cartons, étiquettes) et, en fonction des besoins, du

2 Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

3 Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

déménagement de poste(s) de travail agent(s).

L'ensemble des structures du réseau et tout particulièrement les services concernés par les opérations du nouveau réseau de proximité sont invités régulièrement à effectuer un travail d'optimisation de l'archivage des documents papier. La NSD n°12/2021 relative à l'archivage, mise en ligne sur Ulysse Gard le 16 juillet 2021, comporte l'ensemble des préconisations utiles en matière d'archivage et de transfert des archives.

Cette note précise les travaux préparatoires des services sources mais également des services cibles, qui, en amont de la réception des documents à conserver issus des trésoreries, doivent opérer un travail d'actualisation de leurs propres archives en vue des démarches auprès du Service des Archives départementales.

La rationalisation des espaces d'archivage sera recherchée.

3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

3.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local.

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Les mesures d'accompagnement définies dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité s'appliquent, comme les règles de gestion des mutations, pour les cas de changement de résidence, notamment la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement.

3.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1^{er} septembre 2022.

ANNEXE

1	plans projetés du SGC Sud-Cévennes à Quissac
----------	--

Dossier de présentation actualisé au 09/03/2022